



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Direction Stratégie Financière
Réf : CR/IPR/BG-2026
Tél. : 04 66 25 49 91

B2026_01_01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (66) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (4) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Marielle VIGNE, Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA

ABSENTS EXCUSÉS (6) : Bonifacio IGLESIAS, Valery BEUDIN, Philippe TALAGRAND, Thierry ORTIZ, Johanna HUGUET, Patrick JULLIAN

Objet : Modification partielle de la délibération B2023_03_02 du Bureau de Communauté du 29 juin 2023 concernant la commune de St Sébastien d'Aigrefeuille

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2021_06_07 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} juillet 2021 relative au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération B2023_03_02 du Bureau de Communauté en date du 29 juin 2023 octroyant un fonds de concours à hauteur de 3 640 € à la commune de Saint Sébastien d'Aigrefeuille pour des travaux d'accotement stabilisé le long de la RD 217,

Considérant que la commune de Saint Sébastien d'Aigrefeuille a obtenu des subventions supérieures à celles attendues et qu'elle demande par conséquent l'annulation de l'octroi du fonds de concours pour les travaux suscités,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De modifier partiellement la délibération B2023_03_02 du Bureau de Communauté du 29 juin 2023 en annulant le fonds de concours d'un montant de 3 640 € (trois mille six cent quarante euros) octroyé à la commune de Saint Sébastien d'Aigrefeuille pour des travaux d'accotement stabilisé le long de la RD 217 et de réintégrer cette somme dans le fonds de concours d'investissement 2021-2026.

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ

